



PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder à l'examen à l'étape du rapport et à l'approbation et à la troisième lecture du projet de loi 221 ainsi qu'à la deuxième lecture du projet loi 224.

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen de la version amendée du projet de loi 221 — *Loi sur la Journée d'hommage et de sensibilisation aux femmes et aux filles autochtones disparues et assassinées/The Missing and Murdered Indigenous Women and Girls Honouring and Awareness Day Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

M^{me} FONTAINE propose que le projet de loi 221 soit amendé, dans l'article 1, dans le titre et dans le texte, par adjonction, avant « de sensibilisation », de « d'hommage et ».

Il s'élève un débat.

M^{mes} FONTAINE et KLASSEN interviennent. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

M^{me} FONTAINE propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption de la version amendée du projet de loi 221 — *Loi sur la Journée d'hommage et de sensibilisation aux femmes et aux filles autochtones disparues et assassinées/The Missing and Murdered Indigenous Women and Girls Honouring and Awareness Day Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé et qui a été amendée par la suite.

Il s'élève un débat.

M^{me} FONTAINE intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. SWAN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 224 — *Loi sur la réforme du droit de la famille (mesures pour le mieux-être des enfants)/The Family Law Reform Act (Putting Children First)*.

Il s'élève un débat.

M. SWAN intervient.

M. SMITH, M^{mes} FONTAINE, LAMOUREUX et MAYER ainsi que M. le *ministre* MICKLEFIELD posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. SMITH ainsi que M^{mes} LAMOUREUX et FONTAINE interviennent. M. le *ministre* MICKLEFIELD exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. ALLUM présente la proposition suivante :

Proposition n^o 17 : Outils pour la promotion de la santé mentale et cadre de travail axé sur la guérison

Attendu :

que la maladie mentale est la principale catégorie de maladie et la première cause d'incapacité au Canada et qu'environ 25 % des Manitobains reçoivent des soins pour des maladies mentales;

qu'environ 198 Manitobains font partie des 4 000 Canadiens qui se suicident chaque année, ce qui représente presque un suicide tous les deux jours;

que le système biomédical préconise une approche pharmacologique face au traitement des maladies mentales, que cette approche domine au sein du système de santé mentale puisqu'elle est la seule à être largement subventionnée par les fonds publics et que, par conséquent, les gens qui tentent d'améliorer leur santé mentale sont davantage à risque de développer une dépendance aux médicaments d'ordonnance;

que sans une approche équilibrée dans le traitement de la santé mentale, le recours exclusif à une approche pharmacologique a des effets secondaires inquiétants, tant au niveau physique que mental, qui peuvent donner lieu à une utilisation inappropriée de médicaments, à l'adoption de mécanismes d'adaptation néfastes et à des comportements de dépendance;

que des études récentes ont souligné la nécessité d'avoir recours à un modèle axé sur la guérison pour faire face aux inégalités sociales et à l'évolution constante des services et des soutiens en matière de santé mentale;

qu'un système axé sur la guérison au profit des personnes atteintes de maladies mentales doit reposer sur des valeurs d'autodétermination et d'autogestion et qu'il doit permettre à ces personnes de participer à la société en tant que citoyennes et citoyens à part entière;

que la sensibilisation à la santé mentale est considérée comme l'une des méthodes axées sur la guérison les plus efficaces pour améliorer la santé mentale, prévenir le suicide et accroître la probabilité que les Manitobains demandent les services de santé mentale les mieux adaptés à leurs besoins;

que les outils pour la promotion de la santé mentale offrent aux Manitobains des stratégies efficaces, à prix abordable et applicables à la vie quotidienne qui favorisent le développement des capacités et la résilience et qu'ils comprennent des activités de prévention destinées aux groupes à risque;

que ces outils sont particulièrement importants en tant que méthodes d'intervention précoces auprès des jeunes afin de prévenir qu'ils souffrent de maladies mentales graves et chroniques plus tard dans leur vie et qu'ils dépendent des médicaments dans le cadre de traitements en santé mentale;

que les médecins de premier recours sont souvent le premier contact avec le système de santé mentale et qu'ils doivent être suffisamment formés pour connaître et comprendre les services et les outils biomédicaux ou axés sur la guérison qui sont à la disposition de leurs patients de sorte que ces derniers puissent plus facilement reprendre le chemin de la guérison qui leur est approprié,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à élaborer un modèle comprenant un cadre de travail axé sur la guérison et des outils pour la promotion de la santé mentale afin de mieux informer les Manitobains qui ont besoin du système de soins de santé mentale de même que les médecins qui leur servent de premier contact.

Il s'élève un débat.

M. ALLUM intervient.

M. MARTIN, M^{mes} LATHLIN et MORLEY-LECOMTE ainsi que MM. GERRARD et TEITSMA posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. MARTIN et SELINGER ainsi que M^{me} MORLEY-LECOMTE interviennent. M. GERRARD exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

Conformément au paragraphe 24(2) du *Règlement*, le débat est interrompu afin de mettre aux voix la motion de deuxième lecture du projet de loi choisi 222.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. MARTIN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 222 — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire/The Planning Amendment Act*.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

BINDLE
COX
CURRY
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FLETCHER
GERRARD
GRAYDON
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
KLASSEN
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
LAMOUREUX
MARTIN

MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PALLISTER
PEDERSEN
REYES
SCHULER
SMITH
SMOOK
SQUIRES
STEFANSON
TEITSMA
WHARTON
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI 36

CONTRE

ALLUM
FONTAINE
LATHLIN
MALOWAY
MARCELINO (Logan)

MARCELINO (Tyndall Park)
SELINGER
SWAN
WIEBE 9

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 36) — *Loi d'exécution du budget de 2017 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2017;*

(M. le ministre FRIESEN)

(N° 226) — *Loi sur la Journée de reconnaissance des agents de conservation du Manitoba/The Manitoba Conservation Officers Recognition Day Act.*

(M. LAGIMODIERE)

M^{me} la *ministre* STEFANSON dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2017-2018 — Justice.

(Document parlementaire n^o 48)

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. REYES, M^{me} LATHLIN, M. MICHALESKI, M^{me} LAMOUREUX et M. PIWNIUK font des déclarations de député.

Pendant la période des questions orales, la présidente intervient et demande au député de Fort Garry-Riverview, qui a utilisé les termes « only a fool », de se rétracter.

M. ALLUM se rétracte.

Présentation et lecture de pétitions :

M. SWAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter celle-ci à appuyer le programme Quartiers vivants! et les collectivités desservies par les sociétés de revitalisation des quartiers en continuant de fournir un financement de base constant à ces sociétés et en augmentant le financement public destiné à des projets et à des initiatives spécifiques.

M. MALOWAY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

M. MARCELINO (Tyndall Park) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

M^{me} MARCELINO (Logan) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

M. SARAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

Conformément au paragraphe 33(8) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur l'engagement envers l'établissement d'un réseau électrique est-ouest pour le Manitoba sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

Jeudi 25 mai 2017

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger